



DIRECTIVE 89/686/CEE du 21 décembre 1989 - Annexe VI - Arrêté du 22 octobre 2009
EPI de « Catégorie 1 »: «Pour risques mineurs seulement»
Procédure d'auto-certification

Le responsable de la mise sur le marché,

Singer Frères SAS, rue de l'Europe, Zone Eurofret, Craywick, 59279 Loon-Plage (France),
déclare que l'équipement de protection individuelle neuf (ou considéré comme neuf) décrit ci-après:

Manchette bouclette coton, longueur 35 cm, serrage élastique aux extrémités,

- référence **BCLMTE35**

est conforme aux dispositions de la directive 89/686/CEE (pour des EPI mentionnés à l'article 8,
paragraphe 3) et aux dispositions applicables de l'annexe II figurant à la fin du titre 1ier du livre III de
la quatrième partie du code du travail conformément à l'article R.4312-6 dudit code

Fait à Craywick le 04/09/13

Laurent Singer
Directeur Général

INT/DC1/A/SF/LS/04.09.13/44/6926

